

Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi "



et de sensibilisation

correspondant au 4ème trimestre 2022-2023

Avril, Mai Juin 2023

Web site: www.obr.bi

N° 025

LA FACTURATION ELECTRONIQUE, **OBJET DES JEUX-CONCOURS A L'INTENTION DES CLUBS SCOLAIRES AMIS DU FISC**





Avant-propos	3
Le Lycée Clarté Notre Dame de Vugizo remporte la victoire des jeux-Concours	4
Organisation le week-end du 13-14 mai des demi-finales des jeux-concours entre les clul scolaires « Amis du Fisc » L'Office Burundais des Recettes à participé à la 5ème édition des Journées Portes ouvert du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement	5 tes
Les femmes exerçant le commerce transfrontalier exhortées à se conformer à la loi fiscale	
Les Administrations Fiscales de l'East African Community se coalisent pour asseoir l'intég dans leurs staffs	
L'implantation des laboratoires des douanes, un défi majeur pour les pays africains Lancement Officiel du module de déclaration d'importation DI du système ASYCUDAWORI	
L'OBR réclame la complémentarité entre l'OBR, la Police Nationale du Burundi et l'Administration territoriale pour une collecte efficiente des recettes publiques	19
Les Agences Gouvernementales impliquées dans le commerce transfrontalier appelées à l coopération pour la réussite du Programme d'Opérateurs Economiques Agrées (OEA)	

Equipe de rédaction

Directeur de la Communication : Stany NGENDAKUMANA Rédacteurs : Lina KANEZA, Chantal GIRUKWISHAKA,

Protais BUGABO, Anastase NDAYIZEYE et Philbert MUSOBOZI Traducteurs: Chantal GIRUKWISHAKA, Claudine BASHIRAHISHIZE

et Diogène MUGABONIHERA

Designer:

paiement de la Taxe de consommation relative

à la deuxième quinzaine du mois de Mars

- Le 15 Avril : Date limite de déclaration et paiement de la TVA de Mars 2023
- Le 20 Avril : Date limite de déclaration et de paiement de la Taxe de consommation relative à la première quinzaine du mois d'Avril
- Le 15 Mai : Date limite de déclaration et de paiement de la TVA d'Avril 2023
- Le 05 Mai : Date limite de déclaration et de paiement de la Taxe de consommation relative à la deuxième quinzaine du mois d'Avril
- Le 15 Mai : Date limite de déclaration et paiement de l'IRE du mois d'Avril 2023
- Le 15 Mai : Date limite de déclaration et paiement du Prélèvement Libératoire
- Le 20 Mai : Date limite de déclaration et de paiement de la Taxe de consommation relative à la première quinzaine du mois de Mai
- Le 15 Juin : Date limite de déclaration et de paiement de la TVA de Mai 2023
- Le 15 Juin : Date limite de déclaration et paiement de l'IRE du mois de Mai 2023
- Le 15 Juin : Date limite de déclaration et paiement du Prélèvement Libératoire du mois de Mai 2023
- Le 30 Juin : Date limite de paiement du 1er Acompte Provisionnel

Avant-propos

Chers contribuables,

Dans son souci de continuer à donner à ses chers partenaires toute information pouvant les aider à s'acquitter de leurs obligations fiscales volontiers, dans les délais et conformément à la loi, l'OBR revient vers vous dans ce canal de communication. Le N° 025 du Magazine «La Voix du Contribuable » correspondant au 4ème Trimestre de l'exercice budgétaire 2022-2023 répond à vos différentes préoccupations.

Le numéro précédent vous a bien éclairé sur l'utilisation de la machine à facturation électronique. Celui-ci s'est borné sur les jeux-concours dont le thème tournait autour de la machine à facturation électronique. Des jeux-concours qui opposaient des jeunes talentueux lycéens qui sont membres des clubs scolaires Amis du Fisc. Beaucoup de numéros faisant objet de compétition ont été présentés par ces élèves. Il s'agissait des sketchs, des chansons, des poèmes et des slams relatant les bienfaits de la machine à facturation électronique.

Le concours en soi a débuté par les démifinales opposant les meilleurs élèves issus des établissements secondaires provenant des 4 points cardinaux du pays. La finale a eu lieu à Gitega le 20/05/2023 et c'est le club scolaire Amis du Fisc du Lycée Clarté Notre Dame de Vugizo qui est sorti champion en battant le tenant du titre de lédition 2020 qu'est l'école d'excellence de Makamba. L'Office Burundais des Recettes a initié depuis 2016 un projet de création des Clubs Scolaires Amis du Fisc dans les écoles secondaires. Il consiste à vulgariser dans ces établissements le civisme fiscal. A l'heure qu'il est, 66 Clubs scolaires ont déjà été mis sur pieds. Dans ses directives, l'OBR compte continuer son projet jusqu'à doter à chaque établissement secondaire un club scolaire Amis du Fisc.

La rédaction



Le Lycée Clarté Notre Dame de Vugizo remporte la victoire des jeux-Concours inter clubs Amis du Fics, Edition 2023

4 clubs scolaires au niveau national se sont retrouvés au cercle de l'alliance de Gitega pour la phase finale de titans. Il s'agissait des Clubs venus du Lycée Clarté Notre Dame de Vugizo, du Lycée d'Excellence de Makamba, du Lycée d'Excellence de Musinzira et du Lycée Sainte famille de Kanyinya. L'édition 2023, dont le thème tournait autour du système de la machine à facturation électronique a connu de jeunes élèves talentueux présentant des numéros à couper le souffle: des poèmes, des slams, des chants, sketchs aux jeux questions -réponses.

Le jury était composé par des jeune du Club Génie en herbe et a eu du mal à départager les concurrents très détérminés. Des prix ont été décernés aux 4 Clubs finaliste. Le Lycée CND de Vugizo est sorti vainqueur et a eu une télévision Ecran plat d'une valeur d'un million deux cent mille FBU et d'une enveloppe de 400 mille FBU.

En seconde position, le Lycée d'Excellence de Makamba qui est rentré avec une enveloppe de 1 million FBU. En troisième position, le Lycée d'Excellence de Musinzira avec une enveloppe de 700 mille FBU et enfin le Lycée Sainte famille de Kanyinya avec une enveloppe est de 500 mille FBU.

Le Commissaire Général -Adjoint qui a réhaussé de sa présence ces cérémonies a encouragé cette jeunesse à aller de l'avant tout en sensibilisant les citoyens au civisme fiscal. Un potentiel énorme dans la construction et le développement du pays, a bien renchéri monsieur Léopold Kabura.

L'encadreuse de l'équipe gagnante en même temps enseignante au Lycée Clarté Notre Dame de Vugizo s'est félicitée du génie de ses poussins. Elle a suggéré à l'OBR de ne ménager aucun effort dans le soutient tant matériel qu'intellectuel en vue de converger ensemble dans l'édification d'un Burundi où tout citoyen se sent responsable au civisme fiscal.



Le Commissaire Général-Adjoint remettant le prix à l'encadreuse du Club du LCND de Vugizo

Actuellement, l'OBR en est à 66 Clubs scolaires au niveau national et envisage continuer son pari dans d'autres écoles, a martelé Stany Ngendakumana, le porte-parole de l'OBR.

La dernière édition des jeux- concours remonte à 2020 où c'est le Lycée d'Excellence de Makamba qui avait remporté la finale.

Week-end du 13-14 mai 2023, démi-finales des jeux-concours entre clubs scolaires « Amis du Fisc »

Dans une ambiance bon enfant, 20 écoles en provenance des 4 coins du pays ont pris part à cette compétition. Une compétition dont le thème tournait autour du nouveau système de la machine à facturation électronique. Des écoles venues du centre-est se sont retrouvées pour la compétition à Gitega, celles du nord à Ngozi, celles de l'ouest à Cibitoke et celles du sud-est à Makamba.



Vue partielle du public lors des jeux-concours



Vue partielle de la présentation d'un Sketch à compétition



Vue partielle du jury lors de la compétition

L'objectif principal derrière l'organisation d'un tel concours est de motiver et redynamiser les clubs scolaires Amis du Fisc, rendre compte du niveau de rentabilité de l'approche « Civisme Fiscal »

dans les écoles, tester le niveau de connaissance déjà atteint et partant ; booster leur créativité en la matière, a martelé Stany Ngendakumana, le porte-parole de l'Office Burundais des Recettes .



Le porte-parole de l'OBR devant les candidats au concours

Ces clubs scolaires Amis du Fisc ont pu démontrer au public et aux jurys leurs talents. Des poèmes relatant le bien-fondé de la machine à facturation électronique ont été présentés en passant par des sketchs, des chansons, des publicités et des slams ou "amazina". Cette compétition qui avait l'allure d'une démi-finale s'est soldée par la victoire de 4 clubs scolaires à savoir le club du lycée d'Excellence de Musinzira pour la

région Centre -Est, le club de Lycée d'Excellence de Makamba pour la région Sud, celui du Lycée Sainte Famille de Kanyinya pour le Nord et enfin celui du Lycéee Clarté Notre Dame de Vugizo pour la région Ouest. A cette étape de la compétition, les élèves ayant participé ont reçu comme cadeau du matériel scolaire composé des cahiers, des stylos, des gommes et des crayons.



Vue des participants recevant des prix

Depuis l'initiation des Clubs scolaires Amis du Fisc dans les établissements secondaires en 2016, 66 clubs en tout ont déjà été créés. L'OBR s'étant donné une mission de créer, à travers tout le pays, un club scolaire Amis du Fisc dans chaque école secondaire. La première édition de ce concours avait eu lieu en 2020 et c'est le

Club scolaire du Lycée d'Excellence Makamba qui avait remporté la victoire.

Les 4 heureux gagnants à ce concours ont participé pour la finale samedi le 20 mai 2023. Une finale qui s'est déroulée dans la capitale économique Gitega.

L'Office Burundais des Recettes à participé à la 5ème édition des Journées Portes ouvertes du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Le mercredi 24/5/2023 a eu lieu le deuxième et dernier jour de la 5e Edition des Journées Portes Ouvertes du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement. Ces cérémonies se sont déroulées à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika sous le thème « LA DIPLOMATIE ECONOMIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT A L'ERE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf) ». Le cérémonies débutés par une exposition des quatre institutions principales dans la mise en œuvre de la ZLECAf à savoir l'Office Burundais des Recettes, l'Agence de Développement du Burundi, le Ministère du Commerce, Transport, Industrie et Tourisme ainsi que l'Union Africaine.

« La mise en œuvre de cet Accord est une occasion à ne pas rater pour stimuler la croissance, réduire la pauvreté et élargir l'inclusion économique en Afrique et ainsi renforcer le poids du continent africain au niveau mondial », a indiqué le Ministre des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement Ambassadeur Albert SHINGIRO dans son mot d'ouverture.

« La (ZLECAf) a été créée en 2018, inclut les 54 pays africains sauf l'Erythrée et représente un marché de 1.3 milliards de personnes et une économie de 3.4 billions de dollars américains. Le Burundi a signé l'Accord portant la création de la ZLECAf le 31 juillet 2018 à Nouakchott, en Mauritanie lors du 31e sommet des Chefs d'Etat et a déposé les instruments de ratification le 28 août 2021. La ZLECAf devrait apporter des avantages substantiels au Burundi avec sa population majoritairement jeune, des terres agricoles et des ressources naturelles et sa localisation géographique pour servir le centre continental de commerce, d'investissement et de logistique. L'Accord de la ZLECAf serait une bonne ouverture pour la promotion du tourisme au Burundi compte tenu de ses dotations dominantes telles que la nature, la faune, les sites culturels et patrimoniaux, l'éducation, les sports et les belles plages » a expliqué Monsieur Jean Damascène Bizimana, le Directeur des Programmes et Suivi à l'Office Burundais des Recettes dans son exposé sur les Mesures d'ajustement et d'accompagnement vers une mise en œuvre de la ZLECAf réussie au Burundi.

Pour la bonne mise en œuvre de l'Accord, « il est aussi urgent de faire tout le nécessaire pour rendre opérationnel le Fond de Compensation tel que renfermé dans l'Accord de la ZLECAf », a renchéri Monsieur Jean Damascène Bizimana.



En ce qui est de l'alignement du Burundi pour se conformer au protocole sur l'investissement de la ZLECAf, « Plusieurs mesures ont été prises dans le but de stimuler, inciter et encourager les investisseurs des Etats partis de la ZLECAf », a rassuré Madame Marie Goreth Hatungimana, Conseiller Juridique à l'Agence de Développement du Burundi.

Quant aux inquiétudes des participants à ce deuxième jour des Journées Portes Ouvertes du Ministère des Affaires Etrangères par rapport à l'adhésion du Burundi à cette Zone à savoir le fait que les pays partenaires de la ZLECAf utiliseront des monnaies différentes ayant des pouvoirs d'achat différents, les défis liés à la connectivité de l'Afrique au monde extérieure au moment où l'Afrique connait des problèmes sérieux liés au transport aérien, « les Burundais doivent augmenter la production dans

tous les domaines afin de gagner le championnat et éviter d'être de simples observateurs de la compétition sur le marché de la ZLECAf », martèle Monsieur SGHAIR M'BARECK SAID le Représentant de l'Union Africaine au Burundi et dans la Région des Grands Lacs. Ainsi, « chaque burundais doit jouer pleinement et maximalement son rôle pour réussir la ZLECAf » a conclu l'Ambassadeur SHINGIRO dans son mot de clôture des activités de la 5ème édition des Journées Portes ouvertes du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.



Au milieu, Amb. Albert Shingiro le MAECD avec à sa droite M. Mathieu CIOWELA le Représentant Résident du PNUD au Burundi et à sa gauche Honorable Bahizi Charles le Chef de Cabinet de la Mairie de Bujumbura

OBR-COBAC:

Les femmes exerçant le commerce transfrontalier exhortées à se conformer à la loi fiscale.

L'Office Burundais des Recettes a organisé Mardi le 25/04/2023 un atelier de sensibilisation à l'intention des femmes exerçant le commerce transfrontalier avec de petits capitaux réunies au sein du Collectif des Organisations Burundaises à Assise Communautaire (COBAC).

Basé à Gatumba, à la frontière entre le Burundi et la RDCongo, ce collectif se rend compte des difficultés que ces femmes rencontrent dans l'exercice de leur métier par méconnaissance des lois régissant la collecte des impôts et taxes.



« Certaines femmes perdent souvent leurs biens en essayant de faire la fraude ou en important des marchandises prohibées et/ou surtaxées sans le savoir et par conséquent elles se retrouvent en faillite. » précise Juma Nayigihugu, représentant Légal du COBAC. Il indique qu'il a saisi l'administration fiscale pour former ces femmes sur le civisme fiscal afin de couper cours aux mauvaises pratiques dues à l'ignorance.

Dans son discours d'ouverture, le Directeur de la Communication et porte-parole de l'OBR qui a représenté le Commissaire Général dans cet atelier a précisé que c'est la 2ème réunion tenue par l'OBR avec cette organisation. Il témoigne que des résultats positifs ont été déjà enregistrés depuis la première réunion avec le COBAC. « Les données montrent que les cas de fraudes et de contrebandes ont sensiblement diminué sur la frontière de Gatumba.

C'est le fruit palpable de la tenue d'une réunion de ce genre. » martèle Monsieur Stany Ngendakumana. Il invite d'autres organisations qui auraient besoin de ce genre de formations à se concerter avec l'OBR. Il a insisté sur la conformité fiscale comme solution aux différents défis soulevés « Vous ne devriez pas pratiquer la fraude et la contrebande car, en plus des sanctions qui vous sont appliquées, vous vous exposez à des viols et à d'autres formes d'harcèlement, sans oublier que vous refusez de contribuer au développement du pays alors que vous êtes les premières à en bénéficier » ajoute Monsieur Ngendakumana.



« La hausse des recettes douanières sur la frontière de Gatumba témoigne des avancées significatives en matière de respect des lois fiscales. » Dixit Stany Ngendakumana, Porte-parole de l'OBR.

Au cours des exposés qui étaient centrés essentiellement sur les procédures douanière et fiscale ainsi que la lutte contre la fraude et la Contrebande, Ces commerçantes ont pris connaissance des

documents indispensables pour faire une importation et/ou exportation des marchandises. Il s'agit du Numéro d'Identification Fiscale NIF,

une copie de la Carte d'Identité de l'importateur ou de l'exportateur et un certificat d'origine. « Toute marchandise doit être déclarée et les frais de dédouanement y relatifs doivent être payés sur place sauf si la valeur de la marchandise dépasse 2000 dollars américains. Dans ce cas, nous émettons un document de transit appelé T1 et le dédouanement a lieu au port de Bujumbura », renchérit Mme Acqueline Niyonizeye, Vérificateur des douanes à Gatumba.



Vue partielle des participants entrain de suivre des exposés

Un accent particulier a été mis sur l'utilisation du Numéro d'Identification Fiscal (NIF) en insistant sur les conséquences nuisibles de prêter ou d'emprunter un NIF. « Beaucoup de commerçants commettent l'erreur de prêter leurs NIF sans se rendre compte que le paiement des impôts et taxes relatifs à toute importation faite leur retombera dessus.

En plus, celui qui emprunte un NIF se spolie de son droit à 4% de prélèvement forfaitaire et les cède au propriétaire du NIF. » a expliqué M. Cyprien Ntibahanuza, Chef de service Education et Service aux Contribuables, après avoir constaté que certaines d'entre elles ne sont pas immatriculées.

Les commerçantes qui ont pris part part à cette réunion ont à leur tour exprimé leur sentiment de gratitude envers l'OBR pour l'organisation de cette réunion.

« Grâce aux différentes formations que nous avons déjà bénéficiées, nous sommes éveillées. Il y a des erreurs du passé que nous ne pouvons plus commettre. » renchérit Mme Pulchérie Ahishakiye, une des participantes. Et une autre d'ajouter : « En pratiquant la fraude, des fois, nos marchandises étaient emportées par les eaux de rivière, volées par des personnes inconnues et si nous parvenions à traverser la frontière, nous rencontrerions des agents de l'OBR ou de l'administration que nous étions en train de contourner et nous finissions par payer des amandes énormes en plus des frais de dédouanement. Même en essayant de les corrompre, l' on pouvait dépasser le montant que nous étions appelés à payer pour le dédouanement, d'où nous sommes ici pour apprendre les lois et procédures fiscales parce que nous sommes désormais engagés à travailler dans la transparence », conclut-elle.



Mme Pulchérie Ahishakiye, une des participantes.

A l'issu de cette réunion, ces commerçantes ont été appelées à respecter les lois et procédures fiscales dans tout exercice commercial en vue de ne pas

s'exposer à la faillite et d'aider l'administration fiscale à vulgariser les leçons acquises.

Les Administrations Fiscales de l'East African Community se coalisent pour asseoir l'intégrité dans leurs staffs

L'Office Burundais des Recettes a accueilli à Bujumbura, du 26 au 28 Avril 2023, la 16ème Réunion du Comité Technique des Administrations Fiscales de l'East African Community sur l'Intégrité. Durant trois jours, les délégués des Administrations Fiscales du Burundi, de la République Unie de Tanzanie,

de l'Uganda, du Kenya, du Rwanda et du Sud Soudan étaient réunis à l'Hôtel Kiriri Garden pour débattre et échanger sur les Statistiques de Performance et d'autres questions relatives à l'éthique et l'intégrité des personnels de leurs Administrations Fiscales.



Les participants à la réunion

Dans son mot d'ouverture, Monsieur Frédéric Manirambona, Commissaire des Taxes Internes et des Recettes non Fiscales à l'Office Burundais des Recettes qui a représenté le Commissaire Général a précisé qu' « en tant que pays d'une même Communauté, le manque d'Intégrité des personnels est l'un des grands défis rencontrés dans nos Administrations fiscales respectives.

Alors que l'intégrité est à la base de la collecte des taxes, elle en devient la cause de la perte en faisant perdre la confiance des parties prenantes. »

Pour M. Frédéric Manirambona, « les administrations fiscales des pays de l'EAC doivent lutter en commun contre les mauvaises pratiques, surtout la corruption, pour voir enfin les recettes s'accroître au même rythme que le développement de la région



Il a en outre souhaité que les recommandations issues de ces assises soient transmises à l'Assemblée des Commissaires Généraux des Administrations Fiscales représentées pour délibération, validation et application.

A base des statistiques compilées en rapport avec la performance en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption, des résultats positifs ont été déjà enregistrés dans les Administrations Fiscales des pays membres de l'EAC depuis la création du Comité Technique des Administrations Fiscales de l'EAC sur l'Intégrité en 2014. Néanmoins, Madame Rosine Uwamariya, présidente actuelle de ce Comité ne nie pas que des manquements persistent. Elle cite ici le manque du personnel suffisant dans les services de surveillance et de lutte contre la corruption, les budgets y alloués insuffisants, la recrudescence des cas de corruption dont le redressement requiert des budgets énormes en comparaison aux recouvrements, etc. Pour M. Uwamariya, « la prévention de ces cas serait plus avantageuse que vouloir faire des investigations après que ces mauvaises pratiques aient été commises ». Elle prend pour exemple le cas de l'Office Burundais des Recettes où l'on a un seul enquêteur sur 303 cas de corruption, cela contre un effectif total de 1370 employés. Et au Kenya, elle cite les dépenses liées à l'investigation sur les cas de corruption qui restent énormes par rapport aux redressements.



« Nous avons beaucoup d'effets positifs » martèle Mme Rosine UWAMARIYA, présidente du Comité

Au sortir de ces accises, les participants se sont convenus a une assistance mutuelle pour la mise en place et/ou l'implémentation d'un Curriculum de Formation des personnels des administrations fiscales concernées, en matière d'éthique, d'intégrité et d'investigation sur les cas de corruption. Un accent particulier a été mis également sur le développement d'un Système Automatisé de Gestion des cas de méconduite des personnels à l'instar de l'administration fiscale Tanzanienne. De plus, un sous-comité composé des représentants de toutes les Administrations Fiscales membres outillés en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption a été mis sur pied pour élaborer un rapport régional d'autoévaluation et la Stratégie régionale d'implémentation de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, un rapport à analyser au prochain rendez-vous fixé en octobre 2023 en Uganda.







L'implantation des laboratoires des douanes, un défi majeur pour les pays africains.

L'Union Européenne a initié et financé un programme UE-OMD sur le système harmonisé en Afrique. Dans un atelier organisé à Bujumbura du 09-12 mai 2023 sur les laboratoires des douanes pour l'administration des douanes du Burundi à l'intention des vérificateurs des douanes, un constat amer est à déplorer ; les pays africains ne disposent pas de laboratoires de douanes. Cela constitue un handicap majeur, comme l'a évoqué Dr. Alvaro FERNANDEZ ACEBES, expert de l'OMD.



De gauche à droite, l'expert FERNANDEZ et la directrice des opérations douanières, madame Félicité NIBIGIRA lors de L'ouverture de l'atelier

Nous sommes dans un contexte où l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et la zone de libre-échange continentale en Afrique devraient jouer un rôle majeur afin d'accroitre les échanges commerciaux en Afrique avec la douane comme l'un des principaux acteurs de la mise sur pied de ces initiatives, explique Fernandez devant le parterre des cadres de la douane burundaise. Ce programme financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Organisation Mondiale des Douanes, vise à appuyer les divers partenaires en Afrique à mettre en œuvre, de manière coordonnée et uniforme l'application d'un des instruments fondamentaux de facilitation du commerce -la convention sur le système harmonisé de l'OMC.

L' objectif majeur étant d'appuyer les pays africains à se doter des capacités organisationnelles et des ressources nécessaires pour appliquer les futures versions du système harmonisé de manière coordonnée et à temps. Les laboratoires des douanes constituent un instrument très important pour les autorités douanières, et en général, pour les administrations nationales, précise cet expert. Leur tâche traditionnelle est l'analyse chimique pour déterminerleclassementtarifaireet, conséquemment, le niveau des droits de douanes et autres taxes

applicables aux marchandises, martèle l'orateur du iour.

Dans les dernières années, leur rôle a évolué au fil du temps en raison des changements intervenus dans la structure du commerce et l'évolution technique, indique -t-il?

Par conséquent, les laboratoires des douanes modernes jouent maintenant un rôle important dans protection de l'environnement (par exemple le contrôle du commerce des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la protection des espèces en voie de disparition, le contrôle des marchandises dangereuses telles que les pesticides, les polluants organiques persistants, les armes chimiques, les stupéfiants et précurseurs de drogues, martèle le formateur).



Vue partielle des participants à l'atelier

Ainsi, dans le cadre d'aider ses membres à améliorer ou mettre en œuvre un laboratoire des douanes efficace, l'OMD a élaboré un guide pratique (le guide des laboratoires des douanes) qui comprend les meilleurs pratiques couvrant une variété d'opérations de laboratoires. En outre, l'OMD a mis au point une assistance technique et un programme de formation, renchérit Fernandez.

Néanmoins, aucun pays africain ne dispose de laboratoire de douanes sauf le Soudan qui en a un d'une capacité moyenne, indique l'expert. D'après lui, certes l'érection de telles infrastructures coûte cher mais il en va de la volonté des gouvernements de s'en doter en vue de marcher ensemble dans la modernité visant le contrôle de la qualité des produits de leurs échanges, conclut l'expert.

OBR-BRB

Lancement Officiel du module de déclaration d'importation DI du système ASYCUDA WORLD

ancement officiel vendredi le 2 Juin 2023 d'un module de déclaration d'importations par la BRB en collaboration avec l'OBR. C'est un système informatisé de suivi des validations des déclarations d'importations DI en sigle, de dédouanements mais aussi et surtout de contrôle de paiements et de suivi de l'utilisation des devises y relatives.

Cet atelier a vula participation de tous les acteurs impliqués dans la chaîne d'importation des marchandises (l'OBR, la BRB, les banques, déclarants ainsi que commerçants). C'était une occasion de les informer sur le rôle de tous et chacun pour un usage approprié de ce système. « Chacun doit bien remplir son rôle en amont et en aval pour l'amélioration de la transparence dans le domaine de l'importation, et la production des statistiques fiables dans la balance des paiements, » a martelé M. Ferdinand Nsabimana, Directeur des Opérations à la BRB.

Il indique ici que toute déclaration émise dans le module de déclaration d'importation par les commerçants ou les déclarants, doit comporter tous documents indispensables à l'importation suivant un modèle établi. Les banques sont tenues de faire les validations nécessaires dans le système, le paiement des montants y relatifs sans oublier d'accompagner les



A droite M. Adolphe MANIRAKIZA, Commissaire des Douanes et Accises à l'OBR et à sa gauche M. Ferdinand NSABIMANA, Directeur des Opérations à la BRB

commerçants en vérifiant que les marchandises déclarées ont été importées sur une période ne dépassant pas 3 mois. Au cas contraire, elles seront automatiquement bloquées par le système.

Ainsi, « le module DI permettra à la BRB, à l'OBR et à chaque banque de pouvoir dégager à tout moment des informations sur l'état d'avancement de chaque déclaration émise dans le système ASYCUDA WORLD. C'est notamment l'état de validation des déclarations, l'état de paiement partiel ou total des marchandises ayant fait objet de validation, la source des devises utilisées et l'entrée au pays des marchandises dédouanées en contrepartie des devises payées. » renchérit le Directeur des opérations à la BRB, M. Nsabimana.



Vue partielle des participants à la réunion

Les questions qui ont été soulevées sont notamment liées à la difficulté d'accès aux devises, l'existence des déclarations simplifiées non liquidées par les propriétaires qui font des importations via des bus de transport en commun, la durée de validité d'une licence d'importation de 6 mois jugée très courte, la nomenclature des marchandises qui diffère d'un usager à l'autre du système, la difficulté de modifier la DI émise dans le système, etc.

Pour toutes ces questions, « les commerçants et les déclarants doivent fournir des renseignements sur toutes les formes de charges liées à l'importation des marchandises (le transport et autres) pour ne pas faire des discordances sur l'argent émis dans le système et l'argent utilisé mais aussi pour ne pas demander aux banques de payer de l'argent non déclaré à l'avance», explique le Commissaire des Douanes et Assises M. Adolphe Manirakiza.

Il insiste sur le fait que ces déclarations doivent être émises avant importation. Quant à la modification de la DI émise, tout dépend du niveau de traitement sur lequel elle se trouve :« Quand la DI est simplement enregistrée dans le Système ASYCUDA WORLD, les commerçants ou les déclarants peuvent la modifier. Cependant, si elle est déjà validée, les modifications peuvent se faire uniquement au niveau de la banque qui l'a validée » explique M. Jean Berchmans Dundaguza, utilisateur du Système à l'OBR.

Pour rappel, ce module de déclaration des importations DI du système ASYCUDA WORLD qui vient relever les défis liés à la difficulté de suivi de l'utilisation des devises et à la collecte des statistiques fiables, était jusqu'ici utilisé uniquement dans les opérations douanières.

L'OBR réclame la complémentarité entre l'OBR, la Police Nationale du Burundi et l'Administration territoriale pour une collecte efficiente des recettes publiques

Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire, en collaboration avec l'Office Burundais des Recettes a organisé ce mardi 06 Juin 2023 à Bujumbura, une réunion de sensibilisation à l'endroit des gouverneurs de provinces. Au centre des débats ; leurs rôle et contribution ainsi que la collaboration avec les services de l'OBR dans la collecte des recettes douanières, des taxes internes et des impôts divers.



A gauche, M. Martin Niteretse le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire et à droite, M. Jean Claude MANIRAKIZA, le Commissaire Général de l'OBR

"C'est un devoir et une obligation pour tout administratif, de la base au sommet, de contribuer à la bonne collecte des recettes publiques", a indiqué le Ministre Niteretse à l'ouverture de cette séance. Il insiste sur la complémentarité de l'Office Burundais des Recettes (OBR), la Police Nationale du Burundi (PNB) et l'Administration territoriale.

En fait, « l'OBR ne pourra pas atteindre facilement ses objectifs sans la coopération de toutes les parties », a expliqué le Commissaire Général de l'OBR qui salue la tenue de ces assises citant principalement l'administration territoriale et les corps de défense et de sécurité. « Ceci permettra l'éradication de certaines pratiques de corruption, de contre bande et contribuera à l'élargissement de l'assiette fiscale », explique-t-il.



Le Commissaire Général de l'OBR

D'ailleurs, « toutes les recettes ne sont pas recouvrées parce que tous les contribuables ne sont pas enregistrés ou connus auprès de l'administration fiscale », a explicité Monsieur Fréderic Manirambona, le Commissaire des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales dans son exposé. Il cite l'exemple des maisons en location dont les montants des loyers exacts ne sont pas connus par l'administration, les usines de transformation, les boutiques des coins reculés, etc. Et « sans le concours de l'administration, ceux-ci resteront méconnus vu le nombre réduit du staff de l'OBR », ajoute-t-il.

En plus, « plusieurs cas de fuite des recettes (fraude et contre bande) ne seraient pas possibles si l'administration territoriale ne s'impliquait pas totalement », croient unanimement Monsieur Jean Perchmans Niyonzima le Commissaire des Enquêtes, Renseignement et Gestion du Risque à l'OBR et Madame Félicité Nibigira, la Directrice des Opérations Douanières. Ils font allusion aux cas de fraude qui passent par des sentiers sans barrières tarifaires. « Les agents de l'OBR ne peuvent pas être sur toutes les collines tous les jours. Mais toutes les collines et communes ont des administratifs. C'est à eux de débusquer et arrêter ces récalcitrants et alerter l'OBR », renchérissent-ils.





Vue partielle des participants à la réunion

En réponse aux problèmes de fraude qui persistent partout dans le pays, le Ministre Niteretse a instruit les gouverneurs de mener des actions conjointes de lutte contre la fraude fiscale et douanière, la contrebande et le commerce illicite, le débusquement des contribuables non alignés, la sensibilisation des citoyens, la facilitation et l'accompagnement des agents de l'OBR lors des opérations de vérification et de collecte des recettes. "Je ne veux plus entendre des fraudeurs dans les provinces que vous dirigez. Traquez-les et arrêtez-les », a-t-il insisté. Alors que les gouverneurs de provinces demandent le respect et la collaboration avec les agents de l'OBR affectés dans leurs provinces respectives, « dorénavant, la franche collaboration est d'or

pour l'atteinte des objectifs de l'OBR », tranquillise M. Jean Claude Manirakiza, le Commissaire Général de l'OBR. Il appelle tous les cadres de son staff à l'ordre, soulignant ainsi le respect des lois fiscales, le respect des autorités administratives, la vigilance et la déontologie professionnelle.

Retenez qu'un recueil des données sur les contribuables dans chaque province (locataires, boutiquiers, usines de transformation, atelier, commerçants etc.,) est attendu de chaque gouverneur d'ici une semaine afin de planifier des actions conjointes de mobilisation des recettes tout au début de l'exercice budgétaire prochain, martèle toujours le patron de l'administration territoriale.

Les Agences Gouvernementales impliquées dans le commerce transfrontalier appelées à la coopération pour la réussite du Programme d'Opérateurs Economiques Agrées (OEA)

Jeudi 29 juin 2023, l'Office Burundais des Recettes (OBR), avec l'appui de TradeMark Africa, a organisé une réunion à Bujumbura avec toutes les agences gouvernementales impliquées dans le Commerce Transfrontalier. Cette réunion avait pour objectif

de créer un cadre de coopération et d'échange entre les Institutions Gouvernementales impliquées dans le Commerce Transfrontalier en vue de faciliter les opérateurs économiques dans leurs opérations d'importation et d'exportation.



Le Coordinateur Régional du Projet OEA dans l'EAC explique aux participants l'historique du Programme

En ce qui concerne l'accréditation au Programme d'OEA, Mr Martin Ojoke, le Coordinateur Régional du Programme OEA dans la Communauté de l'Afrique de l'Est précise que « tout opérateur Economique, qu'il soit grand ou petit (selon son

capital ou son chiffre d'affaires), a le droit de demander d'adhérer au Programme d'Opérateurs Economiques Agréés. » Et d'ajouter que l'adhésion ou la démission à ce programme n'est qu'un choix de l'opérateur économique.



Mr Martin Ojoke, Coordinateur Régional du Programme OEA dans la Communauté de l'Afrique de l'Est

Concernant l'appropriation de ce programme par les opérateurs économiques, "à l'heure actuelle, 22 importateurs/exportateurs, propriétaires d'entrepôts sous douanes et hommes d'affaires de différents domaines ont déjà adhéré à ce programme au Burundi », mentionne Madame Consolée Uwajeneza, Chef de Service Programmes à la Douane Burundaise et Coordonnatrice Nationale du programme OEA.

Elle ajoute que le Département en charge des Programmes de Facilitation à la Douane a pour rôle d'accompagner tout opérateur économique qui souhaite être accrédité comme une OEA.



Mme Consolée Uwajeneza, Chef de Service Programmes et Coordonnatrice Nationale du Programme OEA

Tout opérateur économique ayant l'envie d'adhérer à ce programme, doit remplir une fiche d'identification qu'il retire à la Direction des Programmes à l'OBR. Après, l'OBR envoie une équipe de vérificateurs sur terrain pour se rassurer que les informations mentionnées sur le formulaire d'identification sont correctes.

Cette étape est suivie par le dépouillement ou l'analyse du risque et un rapport est transmis au Commissaire des douanes qui soumet à son tour le nom de l'entreprise aux autres Administrations Fiscales de la communauté pour approbation puisqu'un opérateur économique ne peut être conforme dans tel pays sans l'être dans d'autres pays membre de l'EAC.

Le nom de l'entreprise récipiendaire est alors envoyé au Secrétariat de l'EAC qui, à son tour, lui attribue un numéro d'identification propre et unique et un certificat qui lui permettent d'être reconnue et de bénéficier des avantages dans n'importe quel pays de la Communauté sous l'instruction reçue du Secrétariat de la Communauté Est -Africaine.

"Les principaux critères que l'on considère pour accréditer un opérateur économique en tant qu'OEA sont entre autres, les mesures de sécurité de l'entreprise, la sécurité des cargaisons, la sécurité des documents, le système de contrôle interne pour la gestion comptable et logistique, la fiabilité financière de l'entreprise pour conduire ses affaires, et enfin, la conformité de l'entreprise avec la douane ", insiste le Coordinateur Régional du Programme OEA.

Quant aux avantages d'adhérer au Programme OEA, "l'entreprise gagne la confiance non seulement auprès des douanes, mais également auprès des autres opérateurs économiques, concurrents et fournisseurs des pays dans lesquels il réalise ses affaires. En plus, ses marchandises et ses doléances ont la priorité de traitement et par conséquent, il gagne du temps et de l'argent." renchérit M. Martin.

A l'issue de cette réunion nationale, "les avis et considérations qui auront été soumis seront analysés dans une réunion régionale en même temps que ceux qui auront été collectés dans les autres pays de l'EAC. Cela permettra enfin de trouver des critères identiques qui facilitent les opérateurs économiques de toute la Communauté dans les douanes et au sein des autres agences », conclut Mr Ojoke.

Ce que dit la loi sur......

1. Les recettes issues de la location des stands ou des shops dans les marchés faisant partie du patrimoine de l'Etat :

Au titre de l'année budgétaire 2023-2024 toutes les recettes issues de la location des stands ou des shops dans les marchés faisant partie du patrimoine de l'Etat sont versés sur les comptes ouverts au nom de l'OBR dans les institutions financières nivelés chaque

jour sur le compte de l'OBR

- 90% reviennent au trésor public
- 10%reviennent aux communes

2. Frais d'obtention d'une licence d'exploitation de débits de boisson :

Au titre de l'année budgétaire 2023-2024, il est institué des Frais d'obtention d'une licence d'exploitation de débits de boisson de différentes catégories.

Les catégories et les frais y relatifs sont déterminés comme suit :

Etablissement com- mercial	Modèle	Catégorie	Ajout par rapport au prix officiel	Montant à payer
Débit de boisson	A	-	0	50000
	В	B1	1-200	1000000
		B2	201-500	2000000
		В3	501-1000	3000000
	С	-	1000 et plus	4000000

3. Les nouvelles taxes sur les plaques et certificats d'immatriculation

Le prix de la plaque d'immatriculation comprend une taxe de cent mille francs (100000Fbu) pour les véhicules et de cinquante mille francs (50000Fbu) pour les motos

La taxe du certificat d'immatriculation est fixée à cent mille francs (100000Fbu) pour les véhicules et de cinquante mille francs (50000Fbu

Trois questions à l'OBR....

1. La loi budgétaire prévoit que les recettes issues de la location des stands dans les marchés construits par l'Etat et ses partenaires au développement reviennent à l'OBR, moi je loue mon stand auprès d'un particulier. Que faire

L'ordonnance conjointe 540/530/783 du 05/07/2023 précise bien que la sous location des stands est interdite. Seul l'Office burundais des recettes est compétent pour signer les contrats de bail avec le locataire dans les conditions déterminées par ce dernier. Tout occupant de stand, shop ou tout espace du marché devient automatiquement locataire à partir du 1/07/2023 et a le droit de signer directement le contrat de bail avec l'OBR. Néanmoins, toute personne qui n'a pas de numéro d'identification fiscal (NIF) et registre de commerce n'a pas le droit d'avoir une place dans ces marchés et ne peut donc pas signer de contrat de bail avec l'OBR.

Tout contentieux en rapport avec l'occupation d'un stand, shop ou tout autre espace du marché né à partir du 1/7/2023 est analysé par l'OBR. L'Administration fiscal peut se faire assister par les autorités communales.

2. Vous nous avez annoncé la révision à la hausse de la taxe sur les plaques et les certificats d'immatriculation.

Quels sont les prix réels pratiqués

Nous vous expliquons que pour les plaques d'immatriculation la taxe est passée de 40000 à 100000 et de 25000 à 50000 respectivement pour les véhicules et les motos. Si on ajoute les autres coûts qui sont respectivement de 10000 et 25000 respectivement le prix de la plaque d'immatriculation devient de 1100000 par plaque et donc 220000 pour un pair de plaque de véhicule et de 75000 par plaque pour les motos. De ce qui est du certificat d'immatriculation, la taxe est passée de 20000 à 100000 et de 12500 à 50000 respectivement pour les véhicules et les motos. Si on ajoute les autres couts qui sont de 20000 et 12500 respectivement, les coûts actuels du certificat d'immatriculation est de 120000 pour les véhicules et 62500 pour les motos.

3.Il se pourrait qu'une taxe de bâtisse est prévue par la loi budgétaire 2023-2024, qu'en est-il

C'est exact, en effet, la construction d'une maison dans le périmètre urbain sur un terrain viabilisé ou non viabilisé est désormais soumise à une autorisation de bâtir préalable soumise à une taxe de bâtisse de 0.8% calculée sur un devis inférieur ou égal à deux cent cinquante millions de francs burundais (250000000Fbu) et de 2% pour un devis d'un montant supérieur à deux cent cinquante millions (250000000Fbu)



B.P 3465 BUJUMBURA II, Tél: (+257) 22 28 21 32 Webmail: info@obr.gov.bi, Web site: www.obr.bi